

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 17 - 20 mai 1999

RAPPORTS ANNUELS

**Point 3 de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/99/3-A/2/Corr.1
5 mai 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998 (Appendice 1)

**Questions découlant de la mise en
oeuvre du programme de réformes du
Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies**

RECTIFICATIF

Prière de remplacer les pages 23 à 25 dont la présentation a été
modifiée (voir ci-après).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM
(http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).









RÉFORME DES NATIONS UNIES

Programme de réforme des Nations Unies

Initiatives majeures du PAM

Enseignements tirés et problèmes rencontrés

Réforme du secteur humanitaire des Nations Unies

- Le coordonnateur des affaires humanitaires doit être une personne qui possède l'expérience et les compétences nécessaires à la coordination de plusieurs organismes dans une situation d'urgence.
- Les dispositions actuelles ne permettent pas une intervention rapide et appropriée quand il s'avère nécessaire de remplacer un coordonnateur résident des affaires humanitaires qui n'est pas à la hauteur de sa tâche.

RÉFORME DES NATIONS UNIES

Programme de réforme des Nations Unies

Initiatives majeures du PAM

Enseignements tirés et problèmes rencontrés

Collaboration avec la Banque mondiale

- Dans sa proposition de réforme, le Secrétaire général a plaidé pour que, dans l'intérêt des pays où se déroulent des programmes, il se fasse une distribution appropriée des responsabilités entre le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies, qui pourrait revêtir la forme d'une rationalisation fonctionnelle de leur travail, basée sur la complémentarité et la coopération.
- Les Nations Unies et la Banque mondiale ont sélectionné la lutte contre la pauvreté comme un des premiers objectifs de la coopération au développement, et des tentatives de coordination sont en cours.
- Dans le domaine de la coopération au développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement s'efforce d'intensifier la collaboration et d'améliorer la rationalisation et la coordination entre les initiatives des Nations Unies et celles de la Banque mondiale. En matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, on étudie les moyens d'améliorer la coopération et la complémentarité du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale; et ces deux organismes sont en discussion pour examiner la possibilité d'établir conjointement un réseau commun de savoirs, visant à faciliter l'échange/le partage d'informations sur des aspects décisifs du développement.
- La Banque mondiale a mis à la disposition des organismes des Nations Unies ses installations de téléconférence.
- Suite à une proposition du PAM, des actions pilotes ont été entreprises au Mali et au Viet Nam pour étudier la possibilité de créer une interface effective entre les projets des UNDAF et ceux des Stratégie d'aide-pays de la Banque mondiale.
- Le PAM collabore avec la Banque mondiale dans de nombreux pays, par exemple: Bangladesh, Chine, Egypte, Inde, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sénégal, dans des secteurs tels que la nutrition communautaire, la sécurité alimentaire des ménages, l'éducation, le développement agricole, la régénération des terres agricoles, les infrastructures et la foresterie.
- Le PAM étudie les possibilités de renforcer cette collaboration dans des domaines comme le développement et les situations consécutives à une crise.
- Il est probable que la collaboration avec la Banque mondiale sera renforcée, en partie grâce au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et en partie grâce à l'initiative récemment développée par la Banque mondiale: le Cadre de développement intégré.

RÉFORME DES NATIONS UNIES

Programme de réforme des Nations Unies

Initiatives majeures du PAM

Enseignements tirés et problèmes rencontrés

Collaboration avec la Banque mondiale

- La Banque mondiale a récemment adopté le Cadre de développement intégré qu'elle pilote dans les 19 pays du groupe consultatif, en partenariat et en consultation avec les Nations Unies. Le Cadre de développement intégré est un outil stratégique de développement au niveau du pays, qui a pour objectif d'assurer un équilibre harmonieux entre, d'une part, le développement macro-économique d'un pays et d'autre part, son développement structurel, social et humain.
- Des discussions sont en cours pour l'établissement d'un partenariat entre les Nations Unies et la Banque mondiale et la création de liens au niveau du terrain entre le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement d'un côté et le Cadre de développement intégré de l'autre.

RÉFORME DES NATIONS UNIES

Programme de réforme des Nations Unies

Initiatives majeures du PAM

Enseignements tirés et problèmes rencontrés

Droits de l'homme

- Dans le cadre de son programme de réforme, le Secrétaire général a engagé un certain nombre d'initiatives contribuant à la réalisation du mandat des Nations Unies qui est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans toutes leurs dimensions.
- Les programmes pour les droits de l'homme, basés à Genève, ont été rassemblés en un bureau unique, dirigé par le Haut commissaire aux droits de l'homme, et le Haut commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a été renforcé.
- Le Secrétaire général a demandé que le problème des droits de l'homme recoupe chacun des quatre domaines essentiels du programme de travail du Secrétariat: la paix et la sécurité; les affaires économiques et sociales; la coopération au développement, et les affaires humanitaires. A ce titre, le HCDH est représenté dans les quatre Comités directeurs.
- Le Groupe des Nations Unies pour le développement a reconnu le droit au développement comme un élément majeur et de ce fait il a créé un groupe de travail pour en examiner les implications opérationnelles et conseiller les coordonnateurs résidents et les équipes de pays sur cet aspect.
- Ce groupe de travail sur le droit au développement a examiné le projet de principes directeurs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et a fait des propositions pour que ce processus prenne mieux en compte les droits de l'homme.
- En novembre 1998, le PAM a participé à une consultation de deux jours, organisée par le HCDH dans les locaux de la FAO, sur le droit à une alimentation et une nutrition adéquates, qui avait pour objectif de définir plus précisément et de proposer des moyens de mettre en oeuvre et de concrétiser le droit à l'alimentation.
- Le PAM fait partie du sous-groupe du Groupe des Nations Unies pour le développement qui travaille sur le droit au développement et a pour mission de conseiller les coordonnateurs résidents et les équipes de pays et de contribuer au Plan-cadre pour l'amélioration de la promotion, de la protection et de la mise en oeuvre du droit au développement.
- Le PAM a activement participé à un atelier de trois jours ONU/CAD, organisé par la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, qui avait pour sujet: approche de l'autonomisation et de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes, basée sur la notion de droit. En octobre 1998, le PAM a présidé un groupe de travail ayant pour thème le droit des femmes à l'alimentation et les implications en matière de programmation.
- En 1998, les dirigeants du PAM ont abordé le problème des droits de l'homme dans plusieurs organes, y compris l'Assemblée générale (Troisième comité), le Conseil économique et social, et la Commission pour les droits de l'homme.
- Le PAM a participé à la rédaction du chapitre sur le droit à l'alimentation dans les situations d'urgence du livret de la FAO intitulé "Le droit à l'alimentation: théorie et pratique" qui a été publié à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Le travail entrepris par le PAM pour favoriser le respect des spécificités de chaque sexe, doit être envisagé sous l'angle de la promotion du respect des droits de l'homme.